



BAREMES TTC HONORAIRES

REFERENCE FRANCE IMMOBILIER 06

Applicable à compter du 5 juin 2023
Barème RFI06_v4_05062023

I. TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL

Nos différentes gammes de service et notre barème associé (pour les appartements et maisons à usage d'habitation) sont les suivants :

- Gamme de services « **LOW-COST** » (pour les biens inférieurs à 99.000 €) ==> forfaits de 6000 € TTC max
- Gamme de services « **ACCESS** » (pour les biens entre 100.000 € et 499.000 €) ==> 6% TTC max
- Gamme de services "**STANDARD**" (pour les biens entre 500.000 € et 999.000 €) ==> 6% TTC max
- Gamme de services "**LIBRARY PRESTIGE**" (pour les biens entre 1.000.000 € à 2.999.000 €) ==> 6% TTC max
- Gamme de services "**LIBRARY LUX**" (pour les biens entre 3.000.000 € et 4.999.000 €) ==> 6% TTC max
- Gamme de services "**EXCEPTION**" grâce à notre marque "SUPERRICH" (pour les biens de plus de 5.000.000 Euros) ==> 7.2% TTC (6% HT)

Barème TRANSACTION « maisons et appartements »

GAMMES	LOW COST & ACCESS	STANDARD	LIBRARY PRESTIGE	LIBRARY LUX	EXCEPTION SUPERRICH	
RIX DE VENTE NET	< 99000 €	100.000 € à 499.000 €	500.000 € à 999.000 €	1.000.000 € à 2.999.000 €	3.000.000 € à 4.999.000 €	> à 5.000.000 €
HONORAIRES (taux maximum à ne jamais dépasser)	6000 € TTC Max (5000 HT)	6% TTC maximum (= 5% HT max)			7.20 % TTC maximum (= 6% HT max)	

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire.

II. TERRAINS

Barème Terrain

RIX DU BIEN NET	0 – à 49 999 €	Supérieur ou égal à 50 000 €
HONORAIRES (taux à ne jamais dépasser)	Forfait 5 000€	10%



III. COMMERCE & ENTREPRISES

1. Honoraires des transactions

A. Honoraires de Cession de Fonds de Commerce, Droit au Bail, Locaux Commerciaux

Prix de vente net	Montant des honoraires
Inférieur ou égal à 24 999 €	Forfait de 5 000€ HT*
De 25 000 € à 49 999 €	Forfait de 7 500€ HT*
De 50 000 € à 99 999 €	Forfait de 10 000€ HT*
Supérieur à 100 000 €	10% HT** du prix de vente

B. Honoraires de Cession de Parts sociales et Cessions en procédures collectives

Valeur vénale du fonds de Commerce	Montant des honoraires
Inférieur ou égal à 24 999 €	Forfait de 5 000€ HT*
De 25 000 € à 49 999 €	Forfait de 7 500€ HT*
De 50 00 € à 99 999 €	Forfait de 10 000€ HT*
Supérieur à 100 000 €	10% HT** du prix de vente

2. Honoraires de location et de gestion

A. Honoraires de location y compris Location-Gérance

Tarif de location	
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...	30 % HT du loyer annuel facial* (ou de la redevance si location-gérance) Sur tout type de baux (professionnel, commercial, de courte durée...) * Valeur du loyer inscrit sur le bail (TVA en sus)
Location avec pas-de-porte d'un minimum de 5 000€ HT (6 000€ TTC)	Voir Honoraires Cession de fonds de Commerce

B. Honoraires de location avec option d'achat

Honoraires	
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...	30 % HT du loyer annuel facial* des baux professionnels, commerciaux et de courte durée + 50 % des honoraires prévus dans notre barème d'honoraires sur locaux commerciaux * Valeur du loyer inscrit sur le bail (TVA en sus)

C. Honoraires de gestion

Honoraires	
Quel que soit le Loyer annuel	5% HT

D. Honoraires supplémentaires selon barème annexé



IV. LOCATION_GESTION HABITATION

A. Honoraires de location (Location vide ou meublée soumise à la loi 1989)

Honoraires à la charge du bailleur*

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée**
- État des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux
- Entremise : 160 € TTC

Honoraires à la charge du locataire*

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée**
- État des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

* Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur **

Trois zones :

- Zone très tendue : 12 €/m²
- Zone tendue : 10 €/m²
- Zone non tendue : 8€/m² - www.service-public.fr/simulateur/calcul/frais-location

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

B. Honoraires de location BAIL CIVIL VIDE OU MEUBLE (Location vide ou meublée non soumise à la loi 1989 - résidence secondaire - logement fonction)

Honoraires à la charge du locataire : Prestation liée à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée => entre 8.3 % et 12% de la totalisation des loyers ou 1 mois de loyer hors charges

Honoraires à la charge du bailleur : Prestation liée à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée => 1 mois de loyer hors charges

C. Honoraires de gestion

Honoraires de gestion courante (mensuels)	Montant des honoraires
7 % HT + TVA (au taux en vigueur) (calculés sur les encaissements)	2 % TTC (loyers impayés + frais de contentieux + détériorations immobilières) (calculée sur les quittancements) - GLI (Garantie de Loyers Impayés) - Loyers impayés
	GLI + Vacance locative 4,20% TTC

B. Honoraires supplémentaires selon barème annexé

Contact Filière Location - Gestion	
Sébastien MENAND - 04 93 75 85 42	Mail : sebastienmenand@referencefrance.com



IV. LOCATION COURTE DUREE (SAISONNIERE) :

A. Honoraires de gestion globale (incluant les services de conciergerie associée)

Honoraires de gestion complète pour la location saisonnière

20 % TTC des revenus locatifs générés par le propriétaire

Incluant la gestion des réservations, contrôle de la bonne présentation des biens loués, gestion des paiements, remise des clés, état des lieux d'arrivée et de départ, supervision du ménage, supervision de la fourniture des draps et serviettes

B Conciergerie

Filière conciergerie

Sur devis à la demande
(services de conciergerie uniquement associés à nos locations saisonnières)

V. IMMOBILIER VIAGER

A l'exclusion des fonds de commerce et droit au bail.

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

Prix de vente Net	Taux
Jusqu'à 59 999 €	Forfait 6 000€
De 60 00 € à 99 999 €	10%
De 100 00 € à 149 999€	9%
De 150 000 € à 299 999 €	8%
De 300 000 € à 499 999 €	7%
Supérieur à 500 00 €	6%

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/07/17)



TARIFICATION DES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Barème des honoraires des prestations supplémentaires

Gestion technique, travaux et réparations

Suivi de travaux jusqu'à 400 € HT	TTC	25,00 €
Suivi de travaux jusqu'à 1500 € HT		65,00 €
Suivi de travaux à partir de 1500 € HT (sur le montant HT des travaux)		6,00%

Réalisation du Dossier Diagnostics Techniques (propriétaire) sur devis diagnostiqueur

Gestion administrative

Établissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers par lot	TTC	vacation(s)
Établissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers immeuble entier / SCI		vacation(s)
Établissement de l'aide à la déclaration de TVA - forfait annuel		vacation(s)
Répartition des fonds disponibles SCI		vacation(s)
Clôture de compte propriétaire		vacation(s)
Demande de signification du congé au locataire (vente ou reprise par le bailleur) hors frais d'huissier		vacation(s)
Honoraires de rédaction d'actes de renouvellement ou d'avenant (charge bailleur et locataire)		vacation(s)
Suivi de dossier administratif (expertise, sapiteur, procédure collective, etc.....)		vacation(s)
Gestion de personnel d'immeuble		vacation(s)

Contentieux

Frais de transmission du dossier à l'huissier (propriétaire)	TTC	195,00 €
--	-----	----------

Taux horaire

Vacation horaire	TTC	90,00 € / Heure
------------------	-----	-----------------